



Signature du porteur:

Taino Tanner

Le soussigné déclare par la présente que la photographie collée sur le passeport représente le porteur du passeport et que la signature est autographe.

Helsinki, au Ministère des Affaires Etrangères, le 12 janvier 1961.

W. Lehtinen

Chef du Bureau des Passeports

No 7/61.

UM 58: A 6 (32 pages.)

Au nom du

Gouvernement de la
République de Finlande

je prie toutes les autorités civiles et militaires de
laisser passer librement

Monsieur Taino Tanner

Ancien Président du
Conseil des Ministres

et de Lui donner aide et protection en cas
de besoin.

Fait à Helsinki, sous le sceau du Ministère
des Affaires Etrangères, le 12 janvier 1961.

Pour le Ministre des Affaires Etrangères:

Jakko Lallama

Secrétaire Général

Ce passeport est valable
jusqu'au 12.1.1966.

(le douze janvier soixante-six)